



## Opposition sur un cheque

Par **Nicoss**, le **24/02/2020** à **13:38**

Bonjour

Je me permets d'écrire afin d'avoir un éclairage sur une situation de locataire/bailleur.

Je devais la somme de 219 euros à ma locataire je lui ai donc fait un chèque de cette Somme elle m'a ensuite contacté pour dire que j'avais fait exprès de me tromper dans une lettre de son prénom pour qu'il ne soit pas encaissé....j'ai eu par la suite sa mère puis son père dont je vous épargnerai le discours. Ne voulant pas de conflit on a conclu de faire une opposition à ce chèque afin de faire un virement immédiat de cette même Somme ce qui va être fait. Mais le lendemain le chèque aller être validé mais il y avait une opposition dessus. Donc je me suis mis hors la loi en voulant régler le problème au plus vite.

Je voulais savoir afin de ne pas être hors la loi ce qui se passera si je ne confirme pas l'opposition par écrit pour ne pas le rendre hors la loi pour un chèque en opposition dont j'ai fait un virement équivalent à cette dame.

Merci.

Par **Visiteur**, le **24/02/2020** à **14:04**

Bonjour

Normalement, une opposition n'est possible que pour un chèque perdu ou volé. Il faudrait le récupérer et le présenter à la banque pour justifier la levée d'opposition.